



Communiqué de presse

Paris, le 10 octobre 2014

Retour à la normale à la Tour Montparnasse après un dépassement d’amiante dans un local de service au sous-sol de la Tour Montparnasse

Un dépassement du seuil d’amiante a été constaté dans la nuit du 7 au 8 octobre 2014 dans un local de service d’une zone non publique au 6^{ème} sous-sol de la Tour Montparnasse.

Ce local a été immédiatement isolé et les procédures d’information auprès du personnel, des copropriétaires, des utilisateurs et des services de l’Etat ont été immédiatement mises en place, conformément aux instructions du décret préfectoral qui régit la surveillance de la Tour. Les nouvelles mesures réalisées dans la nuit du 9 au 10 Octobre n’indiquent plus de dépassement de seuil.

Les services techniques mènent des investigations afin de déterminer les origines de ce dépassement ponctuel.

Les copropriétaires